

PREORIENTATION

Sablé-sur-Sarthe www.crrp72.com

Etablissement affilié à la Fagerh – www.fagerh.fr

- . Orientation
- . Formation professionnelle
- . Accompagnement médico-psycho-social

La préorientation est accessible au public travailleur handicapé sur décision des MDPH et avec un accord de prise en charge par l'assurance maladie.

Objectif Global :

Favoriser l'émergence d'un projet d'insertion professionnelle dont le stagiaire sera l'auteur, et en vérifier l'adéquation avec les aptitudes et potentialités de la personne ainsi qu'avec les réalités socio-économiques.

Une démarche :

La démarche éducative d'orientation utilisée s'appuie sur une approche globale de la personne et se déroule en plusieurs phases sur une durée maximale de 12 semaines (360 heures).

Elle repose sur :

- une individualisation des parcours et des activités proposées en fonction de l'état d'avancement des projets
- une guidance et un accompagnement personnalisés par l'intermédiaire d'un formateur référent
- une démarche de travail et d'accompagnement des parcours par une équipe pluridisciplinaire.

Plusieurs phases:

1) Bilan personnel et professionnel :

Connaissance de soi à travers un bilan et une évaluation des aptitudes (contraintes personnelles, motivations, compétences gestuelles et théoriques, limites, atouts, état de santé...).

2) Elaboration du projet professionnel :

- Connaître les métiers, l'environnement professionnel et les entreprises.
 - Se confronter à la réalité professionnelle.
 Cette élaboration se fait en prenant en compte ses atouts, ses goûts, aptitudes et la réalité du poste de travail envisagé ainsi que les débouchés.

3) Identification des étapes nécessaires à la réalisation du projet.

Un accompagnement global

Tout au long de ce parcours, chaque personne est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire et peut ainsi intégrer les données observées dans l'élaboration de son projet d'orientation professionnelle.



* Les formateurs intervenants possèdent le titre de formateur professionnel de l'AFPA qui certifie leur capacité d'encadrement et de suivi des stagiaires.



A l'issue du stage :

Le projet retenu est proposé par cette équipe pluridisciplinaire à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) par le biais d'un bilan proposant une orientation et un plan d'action qui sera soumis à la validation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) d'origine (et aux différents partenaires intéressés en accord avec la personne).

Ces préconisations peuvent être : une formation professionnelle en CRP ou organismes de droit commun, une formation alternée en entreprise, un placement direct en milieu ordinaire ou en milieu protégé type ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail) ou une inaptitude (temporaire ou permanente à l'emploi)...

Mise à jour : Février 2010

